

Le 30 septembre 2010

## Nébuleuse      En      Suspens

Le Nouvel Espace Statutaire (NES) est l'instrument inventé par le gouvernement pour aligner les corps similaires sur des grilles indiciaires identiques. Le but non-avoué est une fusion des corps pour l'élaboration, *in fine*, de macro corps interministériels dans lesquels les agents seront versés dans un tronc commun et soumis à la polyvalence contrainte et à la mobilité forcée. Pour la CGT, la question de la défense des missions de service public et par conséquent, de la formation et de la qualification des agents est un point non négociable. Nous refusons la fusion de principe et, dans le cas où les conditions seraient réalisées pour que cette fusion s'opère, nous exigeons l'élaboration de spécialités qui garantissent la formation, le niveau de qualification, l'équipement des agents, la sécurité de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.

Le 28 septembre se réunissait un groupe de travail relatif à « l'État des lieux des corps de Techniciens supérieurs de l'équipement et contrôleur des travaux publics de l'État. » **L'administration a présenté son projet de fusion des corps de TSE et Ctrl-TPE dans un corps Technique commun, démarche engagée dans le cadre du NES. Ce nouveau corps Technique serait constitué de trois grades, le premier servant de grade d'accueil pour les Catégorie C et les stagiaires du corps en attente de titularisation.** Pour le SNPAM-CGT, le secrétaire général adjoint, Nicolas MAYER, par ailleurs membre du bureau fédéral de la FNEE, participait à la réunion pour préparer le cycle de discussion sur les corps mer. **Dès l'introduction, l'administration annonce que les Contrôleurs des Affaires Maritimes seront intégrés au processus** et qu'une réunion d'échange bilatérale : syndicats Mer – Administration aura lieu avec la DRH prochainement.

La question de la reconnaissance de la technicité et des qualifications mer est au cœur des revendications portées par la CGT. Si l'annonce faite par l'administration peut paraître positive à première vue, l'interrogation sur les modalités et les « populations » concernées demeure.

- **La CGT a demandé que les IAM soient intégrés au processus similaire engagé pour les ingénieurs.** L'administration a annoncé que ce n'était pas à l'ordre du jour.
- **La CGT a demandé que le corps de CAM soit concerné dans son intégralité.** L'administration n'intègre que les spécialités Navigation Sécurité & Pêche, Cultures Marines et Environnement. **La CGT accepte de discuter pour ces spécialités et maintient sa demande pour les CAM administratifs en charge de la gestion du marin, des navires, des questions économiques et de la pêche.** L'administration renvoie la discussion à la réunion spécifique prévue.
- **La CGT a rappelé les exigences de formation et d'habilitation des agents pour l'exercice des missions de service public.** L'administration entend conserver le niveau de qualification des agents. **La CGT en conclut qu'en cas de fusion, une garantie serait accordée pour la conservation de spécialités.**
- **La CGT a demandé que les formations dispensées par l'École des Affaires Maritimes et l'UFSM soient prises en compte pour la reconnaissance de la qualification des agents (CAM et ISM)**
- **La CGT a rappelé qu'elle s'opposait à toute perte indemnitaire pour les agents et qu'elle attendait la traduction concrète de l'annonce faite par la DRH le 14 septembre.** L'administration rappelle que ces questions trouveront réponse lors de la réunion bilatérale spécifique et précise que les dispositifs indemnitaires spécifiques Mer ne seront pas supprimés.

Une réunion spécifique MER est attendue. Une prochaine réunion « NES » est programmée pour le mois d'octobre. Les corps Mer qui n'ont pas été intégrés dans les discussions de ces 18 derniers mois ne peuvent être traités « à la va vite. » La CGT reste vigilante pour qu'enfin, la marginalisation des corps mer cesse et qu'une juste reconnaissance leur soit accordée. **Les CAM se sont massivement mobilisés pour peser et être intégrés dans la revalorisation statutaire. Les IAM sont désormais contraints d'agir collectivement pour faire bouger les lignes.**

L'absence de traitement du corps des IAM est refusée catégoriquement par la CGT en raison d'une part de la discrimination de fait qu'elle engendre et d'autre part parce qu'elle constituerait un blocage pour la progression de carrière des agents de catégorie B.

**Pour la CGT le sujet n'est pas clos, il ne fait que commencer.**